

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

Extrait du registre des délibérations

Délibération N° : 2025-01-01

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 6

Objet : Approbation du Procès-verbal du 28 novembre 2024

Etaient présents :

- Gilbert GUIGUE (Titulaire, Conseil départemental)
- François MOIROUD (Titulaire, Conseil départemental)
- Claudine BONILLA (Titulaire, Conseil départemental)
- Sandra FERRARI (Titulaire, Grand Chambéry)
- Jimmy BAABAA (Titulaire, Grand Chambéry)

Excusé :

- Franck MORAT (Titulaire, Conseil départemental)

A donné pouvoir à Mme Claudine BONILLA

Secrétaire de séance :

- Claudine BONILLA

Le Comité syndical a été légalement convoqué le 19 mars 2025

1

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des collectivités territoriales et son article L 2121-23,

VU le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024,

Considérant la transmission aux membres du Comité syndical du Procès-Verbal de la séance du 28 novembre 2024,

Certifiée exécutoire par le Président

Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Président du Procès-verbal du 28 novembre 2024 à l'assemblée,

du SMAC compte tenu de la réception en Préfecture et l'affichage au siège du Syndicat le

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024, à l'approbation des membres du Comité syndical. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024, ci-joint en annexe.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 6

POUR 6

Délibération N° :
2025-01-01

Pour extrait conforme,

Le 25 mars 2025,

Le Président
GILBERT GUIGUE

#signature1#